

1/ Réaffirmation de l'objectif fixé par le Conseil européen d'Helsinki : l'UE doit être **capable de déployer 60 000 hommes en 60 jours** pour une durée d'un an dans le cadre des missions de PETERSBERG (missions humanitaires, opérations de rétablissement ou de maintien de la paix).

2/ Création **d'une école commune de formation des officiers.**

3/ Définition de **trois ou quatre grands projets industriels d'armement communs.**